



Equipement			
Feux de route	CR	(E)	
Feux de croisement	CR	(E)	
Feux de position	A	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	R-S1	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar I (E)
Feux de gabarit	av		ar
Feux complément.			
Eclairage plaque	2/ séparés		
Essuie-glace	2/ balais avec/ sans lave-glace		
Avertisseurs	MIYAMOTO ME / MD ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	DATSUN Cherry 120 A - F II		
Homologation			
N°	CH 0192 63		
Carrosserie	limousine		
Places	total 5	avant 2	
Poids à vide	750	Carburant B	
Charge utile	-	CV-impôt 5,96	
Poids total	1170	Cylindrée 1171	

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve sous le capot, à gauche, à l'intérieur de l'aile; la teneur en CO = 0,7 % à 750 t/min.
- + Variantes de jantes : 4 1/2 J x 12 acier voies AV 1290 mm AR 1270 mm  
5,00 x 12 "Melber" en alliage léger 1315 mm 1295 mm.
- ++ Mesures du bruit selon l'OCE  
avec le véhicule en marche : 48,7 km/h, M2, IA 3,933, 76 dB/A  
à proximité de l'échappement: 87 dB/A à 4200 t/min.

Remplace FH CH 0192 63 du 21.9.77  
Mesures du bruit

31.7.78

Urdorf, 21.9.1977  
Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules